

# CHARTRE de l'ASSOCIATION

## Country In Ariège

Pour favoriser une vision claire et commune de CiA par tous ses membres, le Conseil d'Administration a défini cette charte qui caractérise les domaines et modalités d'actions, et sur laquelle il s'engage.

Selon ses Statuts, CiA a pour objet la connaissance et la pratique de la danse en ligne et en couple sur de la musique country et non country dans une ambiance propice à l'épanouissement de tous ses membres, tout en favorisant les contacts avec d'autres associations ou structures poursuivant un but identique.

En pratique :

- ❖ CiA organise ou participe à des événements permettant la diffusion de la pratique des danses Country Western et danses en ligne,
- ❖ CiA favorise toute action propice à la création d'un état d'esprit positif interne,
- ❖ CiA recherche, en premier lieu, l'intérêt collectif avant le bénéfice individuel de ses membres, conformément à son statut d'Association à but non lucratif,
- ❖ L'enseignement et la pratique des danses sont orientés vers la participation aux bals et festivals Country,
- ❖ CiA favorise les contacts avec les Associations et structures du même type dans le respect mutuel des pratiques et des organisations internes,
- ❖ CiA s'intéresse aux évolutions de la Danse Country et participe aux actions favorisant une vision commune,
- ❖ CiA participe à la vie locale de la commune, retour naturel de l'aide apportée à sa vie quotidienne par la municipalité de Foix,
- ❖ CiA est à l'écoute de ses membres qui rencontrent des difficultés et peut les aider dans ses domaines d'attribution et selon ses possibilités,
- ❖ CiA n'est pas une entreprise à but lucratif et ses membres ne sont pas des clients. Chacun d'entre eux doit se demander ce qu'il peut apporter à l'Association avant toute demande de prestation nouvelle. Les idées d'animation, d'action ou autres sont accueillies avec intérêt et le porteur de projet le mènera à terme avec le soutien des autres membres.

# REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

## Country In Ariège

### 1. Cotisation

Conformément aux statuts de l'association, les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Cette cotisation est versée au moment de l'inscription ou du renouvellement dont la date est définie chaque année sur le bulletin d'inscription. Toute cotisation versée est définitivement acquise, même si elle a fait l'objet de facilités de paiement. Aucun remboursement ne saurait être exigé en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion. Les cas particuliers éventuels sont traités par le Bureau.

### 2. Admission des membres

Les personnes désirant adhérer remplissent le bulletin d'adhésion prévu à cet effet.

Ce document est visé par le Bureau qui décide de l'adhésion selon :

- La politique de développement,
- Les possibilités d'accueil de l'Association,
- La conformité avec l'esprit de l'Association.

Les critères d'adhésion sont décidés par le Bureau.

Le Bureau statue au cas par cas sur l'adhésion de personnes en cours d'année et sur le montant de la cotisation qui leur sera demandée.

Pour tout le monde, un certificat médical obligatoire d'aptitude à la pratique de la danse en ligne et en couple, est demandé.

### 3. Organisation des cours

Les cours sont animés par une Animatrice bénévole, Diplômée du DIF (Diplôme Fédéral d'Animateur) de la Fédération Française de Danse (FFD) section Country .

L'Animatrice a la possibilité de reporter ou d'annuler des cours en fonction de la disponibilité de la salle ou de son propre planning.

### 4. Organisation des démonstrations

De manière générale, la participation aux démonstrations se fait collégalement sur la base du volontariat et n'a donc aucun caractère obligatoire, cependant CiA souhaite vivement, dans un esprit associatif, une participation de l'ensemble des adhérents aux festivités municipales ou à d'autres festivités sur demande exceptionnelle du Bureau. Dans tous les cas, la participation aux démonstrations impose le respect des règles suivantes :

- S'inscrire personnellement,
- Participer aux répétitions programmées.

### 5. Communication interne

Les documents et informations sont diffusés via Internet et/ou pendant les cours par voie d'affichage ou oralement. Un cahier de communication interne est à la disposition de l'Association lors de chaque cours. Toutes les propositions, objection, remarques seront examinées et prises en compte.

Les personnes qui ne souhaiteraient pas formaliser leurs souhaits par écrit, peuvent toujours, en fin de cours, s'adresser directement à l'Animatrice qui transmettra au Bureau. La réponse sera alors faite de façon individuelle par l'Animatrice.

## 6. Participation financière de CiA

CiA a pour politique de participer financièrement à l'achat de vêtements ou accessoires, à l'entrée à des manifestations Country, et ce, dans la limite d'un budget fixé par le Bureau ;

Ces participations financières s'adressent aux membres à jour de leurs cotisations et participant effectivement à la vie de l'association (aide à l'organisation des soirées, participation aux démonstrations, aux manifestations diverses municipales et aux manifestations exceptionnelles, participation régulière aux cours). Le Bureau statuera au cas par cas si nécessaire.

Les participations financières aux concerts et manifestations extérieures restent la propriété de CiA.

En cas de non utilisation par l'adhérent de la subvention proposée ou donnée, l'adhérent ne peut pas en disposer (revente ou don à une personne extérieure à l'Association).

Lorsque des frais ont été engendrés par CiA, suite à des inscriptions faite pour les adhérents et s'ils n'honorent pas leurs engagements, ces derniers seront redevables des frais engagés par l'Association (sauf cas de force majeure examiné par le Bureau).

## 7. Comportements non tolérés

- Perturbation des cours ou des activités de l'Association,
- Agression verbale, physique de membres de l'Association,
- Non-respect du Règlement Intérieur, des Statuts,
- Contestation abusive ou injustifiée,
- Accusation diffamatoire,
- Dénigrement public ou propos désobligeants envers l'Association ou ses membres,
- Divulgateion de fausses informations,
- Comportement dangereux,
- Non-respect de l'éthique de l'Association,
- Activité contraire aux intérêts de CiA,
- Désintérêt manifeste à la vie de l'Association,
- Revente à des tiers de prestations ou articles subventionnés par l'Association.

Ces comportements entraîneront l'exclusion définitive de l'Association.

## 8. Divers

L'Association fait le choix d'adhérer à la Fédération Française de Danse, section Country et d'en promouvoir les formations au Diplôme Fédéral d'Initiateur (DIF).

Le Règlement est établi par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 12 des Statuts de l'Association et peut être revu chaque année.

COUNTRY IN ARIÈGE - Tél : 06 70 77 71 28 (Kiki) & 06 87 61 91 23 (Paty)

Mail : [ciadansecountry@gmail.com](mailto:ciadansecountry@gmail.com) – Blog : <http://countrynariege.blogs.fr/>

J'ai lu et j'approuve la charte et le règlement intérieur de l'Association Country In Ariège

Date :

Nom et prénom :

Signature :

COUNTRY IN ARIÈGE - Tél : 06 70 77 71 28 (Kiki) & 06 87 61 91 23 (Paty)

Mail : [ciadansecountry@gmail.com](mailto:ciadansecountry@gmail.com) – Blog : <http://countrynariege.blogs.fr/>